



La violence perpétrée contre les femmes et les filles par leurs partenaires intimes constitue un phénomène global, subi par au moins une femme sur trois au cours de leur vie.¹ La prévalence est susceptible d'être plus même plus élevée dans les environnements humanitaires, avec de plus en plus de preuves attestant que les violences exercées par les partenaires intimes (VPI)² sont le type de violence le plus courant que subissent les femmes, bien qu'il peut ne pas être dénoncé et recevoir peu d'attention de la part des acteurs humanitaires comparativement à la violence perpétrée par les forces armées.^{3, 4, 5, 6, 7} Une nouvelle étude menée par l'International Rescue Committee (IRC), *Violence privée, préoccupation publique*, examine la nature et les déterminants des violences exercées par les partenaires intimes dans trois camps de réfugiés sur trois continents. Cette recherche indique que la violence exercée par un partenaire intime dans les environnements humanitaires découle d'un ensemble complexe de facteurs dont des inégalités pré-existantes, qui sont exacerbées par des rôles attribués sur la base du sexe et qui changent rapidement.

*Les résultats de qualité que Violence privée, préoccupation publique nous livre permettent d'approfondir notre compréhension de l'expérience des femmes vis-à-vis de la violence exercée par un partenaire intime dans les zones de personnes déplacées et révèle l'existence d'un manque de programmation pour prévenir et répondre efficacement à la violence exercée par un partenaire intime. L'étude a été menée en 2014 dans les camps de Domiz en Irak, Dadaab au Kenya, et la colonie d'Ajuong Thok au Soudan du Sud, et était articulée autour de trois questions principales: 1) Quelles sont les **déterminants et la nature** de la violence perpétrée par un partenaire intime dans les situations de crises humanitaires?; 2) Comment les femmes **déplacées** vivent-elles la violence perpétrée par un partenaire intime?; et 3) Quelles sont les **suggestions des femmes** sur la façon dont les organisations humanitaires peuvent améliorer la prévention et la réponse à la violence perpétrée par un partenaire intime? Ce rapport présente les principales conclusions de l'étude, et se fonde sur la connaissance et les éclairages découlant de décennies d'expérience de l'IRC à travailler avec les femmes et les filles dans les situations de crises humanitaires, y compris la recherche sur la violence perpétrée contre le partenaire domestique en Afrique de l'Ouest et en Syrie,^{8,9} et présente des recommandations pertinentes pour la communauté humanitaire œuvrant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps formellement constitués.*

VIOLENCE PERPÉTRÉE PAR UN PARTENAIRE INTIME DANS LES SITUATIONS DE CRISES HUMANITAIRES: CE QUE NOUS SAVONS

Les femmes et les filles partout exercent moins de pouvoir et ont moins de chances de prendre des décisions que les hommes et les garçons, notamment dans les situations d'urgence.^{10, 11} Cette inégalité des genres peut être exacerbée par l'extrême instabilité et la perte qui caractérisent le conflit et le déplacement et perturbe les normes et relations structurelles et interpersonnelles. Ces changements créent également un environnement qui permet aux hommes de commettre des violences contre leurs partenaires intimes féminins avec une impunité relative.

La violence perpétrée par un partenaire intime a des conséquences graves et parfois durables sur les femmes et les filles. Les traumatismes physique et émotionnel causés par la violence perpétrée par un partenaire intime constituent des signes annonciateurs d'une mauvaise santé physique, reproductive et mentale tout au long de la vie de la femme.^{12, 13, 14} Les pertes économiques et financières ainsi que les limitations diverses associées augmentent la vulnérabilité et la souffrance continues des femmes et des enfants.

Depuis deux décennies, l'IRC travaille avec les communautés en crise pour combattre la violence faite aux femmes et aux filles. Les femmes et les filles qui se confient à l'IRC ne cessent de dire comment la violence qu'elles subissent affecte leurs vies dans leurs localités d'origine, pendant le déplacement forcé, et lorsqu'elles retournent à domicile ou sont recasées. Les données liées à la prestation de services par l'IRC¹⁵ révèlent que près de 40 % des femmes et des filles qui ont sollicité des services en 2014 faisaient l'objet de violences perpétrées par un partenaire intime.

VIOLENCE PRIVÉE, PRÉOCCUPATION PUBLIQUE: CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE

D'avril à juillet 2014, l'IRC a consulté 284 personnes dans les trois sites de l'étude. Des entretiens individuels ont été réalisés avec 39 femmes survivantes de violences perpétrées par un partenaire intime âgées entre 18 et 46 ans, et des groupes de discussion ont été organisés avec des membres des communautés (12 groupes constitués uniquement de femmes et 11 groupes constitués uniquement d'hommes) et avec des leaders communautaires et représentants des organisations (14 groupes).

PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA VIOLENCE PERPÉTRÉE PAR LE PARTENAIRE DOMESTIQUE

Dans chaque situation, plusieurs déterminants ou facteurs contribuant à la violence perpétrée par un partenaire intime ont été identifiés, y compris des normes de genre en pleine évolution déclenchées par le déplacement, la séparation des femmes de leurs parents et familles, le mariage forcé et le remariage, la pauvreté et la toxicomanie masculine.

VIOLENCE PRIVÉE, PRÉOCCUPATION PUBLIQUE

Violence perpétrée par un partenaire intime dans les situations de crises humanitaires



1. CHANGEMENT RAPIDE DES NORMES DE GENRE DÉCLENCHÉ PAR LE DÉPLACEMENT

Les femmes et hommes dans tous les trois sites ont rapporté que l'un des principaux déterminants de la violence perpétrée contre les partenaires intimes était l'interruption des normes de genre déclenchée par le déplacement.

Dans tous les sites, les participants ont affirmé qu'avant le déplacement, les normes sociales existantes reflétaient et renforçaient l'inégalité entre les femmes et les hommes, y compris à travers le recours aux menaces ou à la violence. La répartition des rôles entre les genres faisait de l'homme le chef du foyer, le pourvoyeur de la famille, la femme devant se contenter d'un statut de femme au foyer et de gardienne du ménage, avec pour obligation d'être soumise à son mari et de satisfaire les besoins sexuels de ce dernier. Bien que le rôle de gardiennage et d'exécution des travaux ménagers devienne plus exigeant et dangereux pendant les déplacements, les femmes d'un site à l'autre étaient également en mesure d'accéder à de nouvelles opportunités sociales, économiques et éducatives non disponibles dans leurs localités d'origine, y compris à travers des programmes mis en œuvre par des organisations humanitaires. Au même moment, les opportunités d'emploi des hommes dans les camps diminuent considérablement, ce qui limite leur capacité de soutenir leurs familles.

“C'est comme si les femmes assument la responsabilité des femmes, devenant les pourvoyeuses [et] sortant ainsi de l'ombre.”

Groupe de discussion, camp de Dadaab, Kenya

“[L]es femmes attendent de l'homme qu'ils apportent quelque chose. Et les femmes effectuent les tâches domestiques, font la cuisine et gardent les enfants. Si un homme se rend compte qu'une femme n'effectue pas les travaux domestiques, alors il sera remonté et commencera à battre sa femme.”

Informateur clé, colonie d'Ajuong Thok, Soudan du Sud

L'accès des femmes à de nouvelles opportunités a altéré la dynamique sociale et bravé les attentes longtemps nourries vis-à-vis de rôles des femmes et des hommes. En Irak par exemple, plusieurs femmes ont rapporté qu'elles sentaient leurs droits plus respectés par le gouvernement du Kurdistan et les organisations présentes au camp de Domiz qu'en Syrie. Au Soudan du Sud, les hommes se sont régulièrement plaints que les femmes avaient plus de liberté dans les camps qu'elles ne l'avaient dans les Monts Noubia.¹⁶ Lorsque les femmes vont au-delà de leurs rôles traditionnels pour pourvoir aux besoins de leurs familles, cela peut créer des tensions à la maison, notamment parce que les femmes voient diminuer leurs opportunités de le faire. Certains hommes adaptent ces dynamiques en évolution, pendant que d'autres utilisent la violence comme un moyen de réaffirmer leur pouvoir et contrôle sur leur partenaire. La bastonnade a été examinée à Dadaab et Ajuong Thok, et indirectement mentionnée à Domiz, comme un outil utilisé pour “corriger” ou “enseigner”, que ce soit avant ou pendant le déplacement. Le concept de battre pour enseigner était étroitement lié au concept de battre les femmes pour promouvoir le respect vis-à-vis des hommes. Les maris privaient les femmes de l'argent qu'elles gagnaient, exigeant que cela leur soit versé à eux afin qu'ils en disposent à leur guise, parfois pas dans le meilleur intérêt du ménage.

Ces résultats révèlent des tensions entre la participation des femmes dans la programmation de l'autonomisation et les risques de violences à domicile auxquelles elles peuvent par conséquent faire face. Les femmes qui ont participé à cette étude se sont retrouvées en train de devoir faire un choix entre aller à la quête de nouvelles opportunités et préserver leur propre sécurité.

2. SÉPARATION DE LA FAMILLE ET RUPTURE DES STRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Les membres de familles et les leaders communautaires peuvent jouer des rôles importants dans la prévention des violences perpétrées par un partenaire intime. Les déplacements interrompent ces structures et relations, réduisant de façon drastique les options de sécurité pour les femmes exposées aux violences. Dans les trois sites de l'étude, les participants ont décrit leurs communautés d'origine comme étant étroitement soudées, avec des leaders communautaires bien connus, bien que ce ne fût pas le cas pendant le déplacement. Par exemple, certains hommes de la colonie d'Ajuong Thok ont rapporté que le manque de cohésion sociale résultant de la séparation des familles dans le nouvel environnement a entraîné l'érosion du respect pour les leaders de la colonie, des jeunes gens sans orientation sur comment se comporter et s'adapter, et l'affichage de comportements antisociaux par certains enfants. Les femmes de tous les trois sites ont rapporté que pendant le déplacement leurs partenaires étaient plus susceptibles de commettre des actes de violence parce que les membres de familles n'étaient plus présents pour surveiller le comportement des hommes et atténuer les conflits. Il est important de noter, toutefois, que certaines femmes ont rapporté que les membres de familles peuvent attiser des violences ou les engendrer.

3. MARIAGES FORCÉS

Pendant le déplacement, le mariage peut être perçu comme une opportunité critique de garantir un soutien économique et la sécurité des femmes et des filles. Les participants ont rapporté que les mariages forcés, y compris les remariages des veuves et femmes divorcées, s'effectuaient souvent à la va-vive dans les camps, parfois avec un pouvoir de négociation inégal entre les familles impliquées et en l'absence de systèmes de soutien traditionnels. Les survivantes et les participants aux groupes de discussion ont fait état de ce qu'elles avaient reçu plus de possibilités de protection pré-déplacement lorsque les remariages s'effectuaient avec la famille appropriée, après consultation des leaders religieux et communautaires. Pendant le déplacement, les parents sont forcés de prendre des décisions contre leur gré sur les risques et avantages de donner leurs adolescentes en mariage. Plusieurs d'entre eux perçoivent le mariage comme la meilleure option pour garantir de la nourriture et un abri à leurs filles et la protection contre la violence hors du domicile. Or, les mariages précoces et forcés mettent les adolescentes dans une position d'extrême dépendance vis-à-vis de leurs maris plus âgés et les exposent à un risque accru de violences perpétrées par un partenaire intime. Les femmes recherchant le remariage sont également vulnérables. Elles peuvent avoir une forte motivation de se marier afin de garantir une protection économique et sociale pour elles et leurs enfants, sachant les risques inhérents dans leur environnement social et culturel en tant que femmes sans mari. Leur indigence matérielle et sociale peut contribuer à une dynamique maritale qui accroît leur vulnérabilité vis-à-vis de la violence perpétrée par un partenaire intime.

“J’ai été forcée par mon père [pour épouser un homme] un peu plus âgé que moi. [L]e mariage forcé précoc[ce] [...] est ce [qui] cause le problème entre nous et l’incompréhension. [D’autres femmes et maris] s’aimaient et c’est ceux-là qui se comprennent. Ils se sont mariés de leur gré et ils sont fiers de leurs mariages”.

Survivante, camp de Dadaab, Kenya

VIOLENCE PRIVÉE, PRÉOCCUPATION PUBLIQUE

Violence perpétrée par un partenaire intime dans les situations de crises humanitaires



4. PAUVRETÉ ET ABUS DE DROGUES

Les participants dans tous les trois sites de l'étude ont rapporté que la pauvreté extrême dans laquelle plusieurs familles déplacées vivent peut accroître le stress et la tension entre les partenaires intimes. Ce facteur, associé à l'évolution des dynamiques de pouvoir découlant des nouvelles opportunités rémunératrices pour les femmes, peut devenir un facteur contribuant à la justification du recours à la violence par les hommes. La violence survient au fur et à mesure que leur égo se sent menacé et lorsque le couple s'affronte autour du contrôle des ressources économiques. En outre, certains hommes dans les camps utilisaient l'alcool et le khat, un stimulant dont les feuilles sont mâchées ou utilisées dans le thé, comme des mécanismes permettant de combattre le stress, l'ennui et la dépression, et les participants à l'étude ont rapporté que les hommes qui étaient en état d'ébriété ou intoxiqués étaient plus susceptibles d'avoir recours à la violence.

"S'il ne boit pas, nous n'allons pas avoir de problème. Nous restons comme ça. Il ne parle même pas des choses inutiles ou se quereller avec moi."

Survivante, colonie d'Ajuong Thok, Soudan du Sud

"Lorsque vous discutez et demandez ce qui les a forcés à mâcher le mira, ils vous diront que c'est à cause du stress: 'Quand je mâche le mira, mon stress va diminuer et je vais me sentir heureux'"

Informant clé, Dadaab, Kenya

À HUIS CLOS: EXPÉRIENCE DE FEMMES RELATIVES AUX VIOLENCES PERPÉTRÉES PAR UN PARTENAIRE INTIME

Les femmes dans les trois camps ont déclaré subir des violences graves, multiples et continues, du fait de leurs partenaires intimes. La violence physique était de loin le type le plus courant de violence signalé, bien que les femmes subissent également des violences psychologiques et sexuelles, ainsi que le contrôle de leurs mouvements et comportements par les hommes. Comme décrit ci-dessus, les femmes ont également rapporté des abus économiques étant donné que les hommes contrôlent les ressources du ménage, y compris les revenus des femmes. Une survivante de la colonie d'Ajuong Thok a déclaré:

"Je gagne de l'argent et il utilise mon argent pour boire... il a maintenant commencé à m'insulter que, oh, tu ne veux pas me donner cet argent, ça veut dire que tu as un autre mari où tu veux aller et donner ton argent... il a commencé à me battre, car j'avais refusé de lui donner mon argent."

Les femmes étaient souvent limitées ou il leur était interdit d'interagir avec la famille, les amis, et les voisins, les empêchant de rapporter des violences perpétrées par un partenaire intime aux personnes qui leur sont proches, augmentant ainsi leur isolement. En outre, les femmes décrivaient la violence perpétrée par un partenaire intime comme une question de famille privée qui est source de honte et de déshonneur lorsque cela est dévoilé aux autres. Une femme du camp de Domiz a dit ceci:

"Un jour il y avait du sang sur ma bouche parce qu'il m'avait donné un coup. La voisine est venue, elle a dit 'qu'est-ce qui se passe?' 'J'ai dit 'je suis tombée par terre et il y a du sang sur ma bouche.' Nous ne voulons pas que les gens soient au courant de nos problèmes."

La violence perpétrée par un partenaire intime a un impact négatif sur plusieurs sinon toutes les dimensions des vies des femmes. Cela met en péril leur capacité à travailler de façon productive et à vivre en toute dignité, prendre soin de leurs enfants et proches, et socialiser avec les amis et la famille. Les participants ont également rapporté que les enfants vivant dans des ménages où la violence perpétrée par un partenaire intime sont perturbés au plan émotionnel, apeurés, et courent le risque de subir de mauvais traitements eux-mêmes. L'interaction entre les violences perpétrées par un partenaire intime et le bien-être des enfants est évidente selon les propres dires de ce survivant du camp de Dadaab:

"[N]ous vivions dans une chambre avec mes enfants [...] J'étais en train de m'enfuir avec mes enfants et il a commencé à me frapper dessus [devant] mes enfants. [Il] a même piétiné certains enfants quand il me frappait. Les enfants se lèvent et commencent à crier, car ils ont vu cet homme battre leur mère. Leurs voisins on[t] essayé de défoncer la porte. Il m'a gravement agressé sur tout mon corps."

EXPLORATION DE LA SÉCURITÉ: PRISE DE DÉCISIONS PAR LES FEMMES

Lorsque les femmes décident de dénoncer et d'engager des actions contre un partenaire intime pour la violence qu'il leur inflige, elles ont tendance à commencer par les personnes et les options proches de la maison. Les femmes de cette étude ont identifié les membres de familles, voisins, et les institutions communautaires comme leurs principaux recours pour la dénonciation lorsque la violence devient insupportable. Les survivants ont mis l'accent sur le rôle clé que joue la famille, notamment les parents. Ceci est dû aux normes sociales qui indiquent que les femmes ne dénoncent les violences perpétrées par un partenaire intime qu'au sein de la famille, et également parce que la famille peut être bien placée pour engager des actions qui n'aboutissent pas à rupture du mariage.

Les facteurs pris en compte par les femmes lorsqu'elles décident de dénoncer des violences perpétrées par un partenaire intime ou de se séparer de leur partenaire:

- » La gravité et la durée de la violence
- » Les conséquences possibles de l'action à mener, y compris être tuées ou subir de graves blessures, le divorce, la séparation de leurs enfants, ou la désapprobation de la famille.
- » Disponibilité des ressources matérielles et financières et du soutien social pour elles-mêmes et leurs enfants, y compris un autre lieu d'habitation.
- » La stigmatisation de la part de la famille et de la communauté associée à la dénonciation et la séparation.

L'efficacité des acteurs de la famille et de la communauté est fonction de plusieurs facteurs contextuels qui ne peuvent pas être généralisés ou simplifiés. Dans certains cas, les femmes reçoivent du soutien, et leurs préoccupations sont adéquatement prises en compte à travers une médiation informelle et des processus de résolution de litiges. Toutefois, les femmes peuvent également courir un plus grand risque de violence après la dénonciation, en particulier si leur demande de soutien n'est pas satisfaite ou si la partie devant intervenir n'est pas efficace, notamment lorsque le partenaire intime ne les respecte pas.

VIOLENCE PRIVÉE, PRÉOCCUPATION PUBLIQUE

Violence perpétrée par un partenaire intime dans les situations de crises humanitaires



"Nous ne voulons pas que les gens soient au courant de nos problèmes [...], car c'est [un sujet de] honte [...] Lorsque j'ai un problème je ne veux pas que quelqu'un le sache parce que quand je sors je veux être fière et heureuse [pour que] tout le monde me respecte".

Survivante, camp de Domiz, Irak

Les acteurs des interventions formelles hors de la communauté immédiate des femmes, à l'exemple des prestataires de services liés à la violence basée sur le genre, les prestataires de santé, ONG, le HCR et la police, n'étaient généralement alertés que lorsque les solutions familiales et communautaires avaient échoué ou que la situation domestique constituait désormais un danger pour la vie. Très peu de femmes ont opté pour les solutions légales formelles: à Ajuong Thok, les survivantes ont fait montre de peu d'intérêt à punir leurs partenaires à travers des systèmes judiciaires formels, et à Domiz et Dadaab, seule une minorité de survivants voulait une sanction formelle.

Alors que la séparation temporaire était considérée comme une option pendant la résolution des différends, notamment pour les survivants de violences chroniques, la majorité des femmes espéraient une résolution pacifique impliquant une cohabitation continue en tant que famille. Elles ont fait état de l'importance d'être avec leurs enfants et d'avoir une nourriture adéquate, un abri et des ressources pour subvenir aux besoins de la famille. Dans tous les contextes, le divorce était considéré comme dernier recours étant donné les préjudices sociaux et économiques pour les femmes divorcées et le risque réel qu'elles courent de perdre leurs enfants.

Voix de femmes: Suggestions pour l'intervention humanitaire

L'IRC attache beaucoup d'importance aux perspectives féminines pour aider à façonner les priorités de la communauté humanitaire. Au cours de cette étude, il a été demandé aux femmes d'émettre des suggestions pour améliorer la prévention et l'intervention humanitaire dans les situations de violences perpétrées par un partenaire intime. Leurs réponses comprenaient entre autres:

- » La sensibilisation et la formation sur la violence et l'inégalité des genres au niveau communautaire, en impliquant les hommes et les leaders.
- » Renforcement des compétences pour permettre aux couples de renforcer leurs relations et promouvoir la compréhension, la coopération et la communication.
- » Élaborer des protocoles communautaires et formels et des mécanismes de reddition de comptes pour répondre à la violence perpétrée par un partenaire intime, par exemple une période de temps définie pendant laquelle les auteurs sont détenus par la police, afin que les survivants sachent quand ils seront libérés.
- » Offrir aux femmes la chance d'acquérir des aptitudes économiques, éducatives et sociales afin qu'elles puissent se rencontrer et créer des réseaux de soutien.
- » Renforcer et améliorer la transparence dans les relations entre les prestataires de services et les membres de la communauté, notamment les hommes, afin de faciliter leur investissement dans la programmation de l'autonomisation des femmes.
- » Offrir une diversité des lieux aux femmes, y compris tels qu'identifiés et définis par les femmes, où elles peuvent trouver un abri temporaire et obtenir le soutien d'autres femmes.
- » Provide a diversity of safe places for women, including as identified and defined by women, where they can take temporary shelter and get support from other women.



RECOMMANDATIONS PRÉVENIR ET INTERVENIR EN CAS DE VIOLENCE PERPÉTRÉE PAR UN PARTENAIRE INTIME DANS LES SITUATIONS DE CRISES HUMANITAIRES

Éradiquer et intervenir efficacement en cas de violence perpétrée par un partenaire intime nécessitent un éventail de changements dans les domaines social, culturel, politique, et économique dans la vie des femmes, des changements qui visent les inégalités structurelles et les normes de genres qui rendent possible la violence basée sur le genre, au sein et au-delà des contextes de crises humanitaires. Les femmes peuvent subir des contrecoups lorsqu'elles se départissent de leurs rôles traditionnels ou prescrits, et doivent faire des compromis entre l'accès aux nouvelles opportunités et la préservation de leur sécurité immédiate. La solution, bien entendu, n'est pas de refuser aux femmes le droit à l'éducation, au progrès social et économique, mais d'analyser et d'anticiper sur les risques et élaborer des stratégies d'atténuation et des plans de sécurité. Il convient également de se rappeler que, même si les déterminants contextuels de la violence perpétrée par un partenaire intime doivent être pris en compte, la violence perpétrée par un partenaire intime ne peut jamais se justifier comme un sous-produit du conflit et de la crise ou tout autre facteur. *Le recours à la violence relève toujours d'un choix.*

Les recommandations programmatiques suivantes pour la prévention et l'intervention en cas de violence perpétrée par un partenaire intime dans les situations de crises humanitaires sont basées sur les résultats de la recherche *Violence privée, préoccupation publique* et de deux décennies d'expérience et de recherche de l'IRC sur la violence perpétrée par un partenaire intime.

VIOLENCE PRIVÉE, PRÉOCCUPATION PUBLIQUE

Violence perpétrée par un partenaire intime dans les situations de crises humanitaires



1. ENGAGER DIRECTEMENT LES FEMMES ET LES FILLES¹⁷ et accorder la priorité à leurs recommandations dans la conception, la mise en œuvre, et l'évaluation des interventions qui répondent à et préviennent la violence perpétrée par un partenaire intime.

Les bonnes pratiques exigent que les organisations humanitaires consultent les femmes et les filles lorsqu'elles abordent la violence perpétrée par un partenaire intime. Les femmes et les filles comprennent les risques et menaces auxquels elles font face, et sont mieux placées pour informer et orienter les organisations humanitaires sur les diverses dynamiques des violences perpétrées par un partenaire intime dans leurs contextes, ainsi que les implications sociales en général et les conséquences potentielles de toute intervention. Travailler avec les femmes et les filles pour comprendre leurs contraintes et opportunités, leurs stratégies d'atténuation des risques, et leurs idées pour remettre en cause et transformer les normes sociales inéquitables est fondamental pour assurer que la programmation soit pertinente et favorable à la programmation qu'elles recherchent pour elles-mêmes et leurs enfants.

2. ÉTABLIR UNE INTERVENTION COORDONNÉE DE QUALITÉ contre la violence perpétrée par un partenaire intime dans les services sanitaires, psychosociaux, et de protection.

Pour une efficacité des services conçus pour répondre à la violence perpétrée par un partenaire intime, ceux-ci doivent être coordonnés et complets, et répondre aux multiples besoins immédiats, à moyen et à long terme des femmes survivantes et leurs enfants. Il s'agit entre autres de la réduction des risques, du traitement et de la documentation des blessures, et la fourniture des références confidentielles entre les prestataires de services, pour aider à assurer leur santé et leur sécurité.

Le renforcement des capacités pour divers fournisseurs de services est particulièrement important pour des soins efficaces et coordonnés. Les fournisseurs de services psychosociaux doivent être formés sur comment adapter les pratiques de gestion de cas afin de répondre aux divers besoins des survivants des violences perpétrées par un partenaire intime. La formation doit inclure comment fournir du soutien en termes de conseils et d'éducation sur la violence perpétrée par un partenaire intime, aider les survivants à évaluer et à atténuer les risques, satisfaire les besoins des enfants, les besoins de la famille (à l'exemple de la nourriture et de l'abri), et les meilleures pratiques pour une coordination sécurisée, confidentielle et opportune des soins d'un prestataire à l'autre. Les prestataires de soins de santé ont besoin d'une formation spécialisée sur la nature et la dynamique des violences perpétrées par un partenaire intime et les meilleures pratiques pour apporter un soutien de première ligne en conformité avec les directives de l'Organisation mondiale de la santé, *les soins de santé pour les femmes victimes de violences perpétrées par les partenaires intimes ou de violences sexuelles*.¹

3. OFFRIR LES OPTIONS DE SÉCURITÉ pour les femmes et les filles (et leurs personnes à charge) recherchant une protection immédiate et/ou à long terme contre les violences perpétrées par un partenaire intime.

Au début d'une urgence, l'intervention humanitaire doit accorder la priorité à l'établissement d'interventions sûres et confidentielles pour les survivantes des violences perpétrées par un partenaire intime, avec des directives spécifiques pour la gestion des cas de violences perpétrées par un partenaire intime qui incluent différentes options de sécurité. Les femmes et les filles font face à différents niveaux et formes de violence; ainsi de multiples options de gestion des risques et de la sécurité sont nécessaires. Les prestataires de services doivent tenir compte du fait que les femmes sont exposées à des risques et sujettes à des représailles, aux menaces, et à une poussée de violence de la part des auteurs et des personnes qui entourent ceux-ci lorsqu'elles dénoncent des violences perpétrées par un partenaire intime.

Les interventions et actions visant à accorder la priorité à la sécurité des femmes comprennent: des services de prise en charge sanitaire et psychosociale sûrs et confidentiels; une protection communautaire et des systèmes judiciaires qui accordent la priorité à la sécurité des survivants et de l'enfant, et rendent les auteurs responsables; et des solutions

à long terme qui séparent effectivement les survivants et les auteurs des violences, et écartent le risque et la crainte d'autres violences, qui peut être une solution locale, communautaire ou un recasement, y compris dans un autre pays.

4. ENVISAGER DES MODÈLES D'INTERVENTION AU NIVEAU DE LA FAMILLE qui intègrent la prévention de la violence perpétrée par un partenaire intime et les interventions pour la prévention et la lutte contre la maltraitance des enfants.

La violence perpétrée par un partenaire intime et la maltraitance des enfants surviennent simultanément **à domicile** et sont basées sur des facteurs de risque similaires. Toutefois, quelques programmes dans les situations de crises humanitaires s'attaquent entièrement aux deux problèmes à la fois. Des résultats qualitatifs issus de diverses interventions de l'IRC^{18,19} suggèrent qu'une approche familiale intégrée pourrait s'avérer efficace. Par exemple, les programmes de développement des compétences parentales ont mis en exergue une amélioration de la communication et de la résolution des problèmes au sein du ménage, y compris entre les époux, et les programmes de discussion entre époux ont montré des améliorations possibles dans la communication et la résolution des problèmes chez les enfants.

Toute intervention au niveau familial s'attaquant à la violence domestique doit être fortement ancrée sur l'égalité des genres. Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau domaine, des modèles de projets pour les approches familiales doivent être élaborées, pilotées, et évaluées, ajustées et mis en œuvre à la bonne échelle.

5. ASSOCIER DES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX afin d'atténuer le risque de violence perpétrée par un partenaire intime.

La programmation et la recherche de l'IRC démontrent qu'associer une intervention d'autonomisation sociale (par ex. les groupes de discussion entre couples) à une intervention économique ciblant les femmes réduit les violences perpétrées par un partenaire intime à domicile, notamment les abus de nature économique.²⁰ Offrir aux femmes l'accès à des moyens économiques constitue un important facteur de réduction de leur vulnérabilité à la violence. Certes, seul, cela pourrait ne pas produire de résultats, ou même être contre-productif si les attentes vis-à-vis du pouvoir et l'acceptabilité de la violence ne sont pas abordées. Ainsi, engager simultanément les deux membres du couple dans une dynamique relationnelle, y compris la planification financière, la communication, les aptitudes de négociation, la dynamique de pouvoir, et la prise de décisions, peut atténuer le risque et jouer un rôle important dans la prévention des violences. Des programmes économiques et autres, à l'intention des hommes, peuvent également s'attaquer à la violence perpétrée par un partenaire intime, y compris à travers la discussion sur des ressources partagées et l'égalité dans la prise de décisions à domicile.

6. INFLUENCER LES NORMES SOCIALES à un stade précoce et à tous les stades de l'intervention humanitaire.

Les communautés affectées par la crise restent en déplacement pendant en moyenne 15 à 20 ans. Les acteurs humanitaires ont la responsabilité et l'opportunité de commencer à renforcer les normes sociales qui protègent les femmes et les filles contre la violence, et changent les normes qui occultent ou encouragent les violences. Ce travail de transformation des genres a le pouvoir et le potentiel de prévenir plusieurs formes de violences à grande échelle. Au fur et à mesure que les systèmes et services sont établis, les acteurs humanitaires doivent d'abord aborder les normes sociales reflétées par les prestataires de services et les institutions. Ceci balise la voie d'un accès sûr des survivants des violences aux services et au soutien. Des campagnes coordonnées sur les normes sociales peuvent et doivent être intégrées afin de s'attaquer aux déterminants et aux racines de la violence domestique au fur et à mesure que la situation se stabilise. Le travail visant à promouvoir les normes de genres tenant compte des voix des femmes, responsables envers les femmes, et qui mettent au défi l'acceptabilité des violences perpétrées par un partenaire intime, doit commencer au début de l'intervention humanitaire et demeurer une intervention prioritaire continue.

VIOLENCE PRIVÉE, PRÉOCCUPATION PUBLIQUE

Violence perpétrée par un partenaire intime dans les situations de crises humanitaires



- ¹ Organisation mondiale de la santé. (2014). Soins de santé pour les femmes victimes de violences perpétrées par un partenaire intime ou de violences sexuelles: manuel clinique.
- ² Dans ce dossier, la violence perpétrée par un partenaire intime se définit comme un acte ou des actes de violence physique, sexuelle, émotionnelle infligés à une femme par son partenaire masculin, qu'ils soient en cohabitation ou pas. Elle comprend également le refus de pourvoir de l'argent pour satisfaire les besoins élémentaires ainsi que le contrôle des comportements, par exemple restreindre la mobilité des femmes ou leur accès à des amis, proches et services. Cette définition est très similaire à la définition donnée par l'étude multi-pays de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé féminine et les violences domestiques perpétrées contre les femmes.
- ³ Stark L., Ager A. (2011). A Systematic Review of Prevalence Studies on Gender-Based Violence in Complex Emergencies. *Trauma, Violence and Abuse*, 12(3) 127–134.
- ⁴ Pittaway E. (2005). The Ultimate Betrayal: The experience of domestic and family violence in refugee communities. The Centre for Refugee Research, The University of New South Wales
- ⁵ Mchale T., Hadley M., Thomson D. (2011). "Every home has its secrets": A mixed-methods study on intimate partner violence, women's empowerment and justice on Ijwi island, Democratic Republic of the Congo. Harvard Humanitarian Initiative Student Working Paper Series.
- ⁶ Khawaja M. (2004). Domestic violence in refugee camps in Jordan. *International Journal of Gynecology & Obstetrics*, 86(1), 67–69.
- ⁷ Vu A., Adam A., Wirtz A., Pham K., Rubenstein L., Glass N., Beyrer C., Singh S. (2014). The Prevalence of Sexual Violence among Female Refugees in Complex Humanitarian Emergencies: A Systematic Review and Meta-Analysis. *PLOS Current Disasters*, 18(1). doi: 10.1371/currents.dis.835f10778fd80ae031aac12d3b533ca7.
- ⁸ International Rescue Committee (2010). Let Me Not Die Before My Time.
- ⁹ International Rescue Committee (2014). Are We Listening?: Acting on our commitments to women and girls affected by the Syria conflict.
- ¹⁰ Ellsberg M., Arango D.J., Morton M., Gennari F., Kiplesund S., Contreras M., Watts C. (2014). Prevention of violence against women and girls: what does the evidence say? *The Lancet*. doi: 10.1016/S0140-6736(14)61703-7.
- ¹¹ García-Moreno C., Zimmerman C., Morris-Gehring A., Heise L., Amin A., Abrahams N., Montoya O., Bhate-Deosthali P., Kilongo N., Watts C. (2014). Addressing violence against women: a call to action. *The Lancet*. doi: 10.1016/S0140-6736(14)61830-4.
- ¹² Campbell J.C. (2002). Health consequences of intimate partner violence. *The Lancet*, 359(9314): 1331–1336.
- ¹³ Falb K.L., McCormick M.C., Hemenway D., Anfinson K., Silverman J.G. (2014). Symptoms Associated with Pregnancy Complications Along the Thai-Burma Border: The Role of Conflict Violence and Intimate Partner Violence. *Maternal and Child Health Journal*.
- ¹⁴ Gupta J., Falb K.L., Carliner H., Hossain M., Kpebo D., Annan J. (2013). Associations between Exposure to Intimate Partner Violence, Armed Conflict, and Probable PTSD among Women in Rural Cote d'Ivoire. *PLOS One*.
- ¹⁵ Ces tendances représentent les données rapportées aux programmes de protection et d'autonomisation des femmes de l'IRC et ses partenaires locaux au Burundi, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo, en Éthiopie, en Haïti, en Jordanie, au Kenya, au Liban, au Liberia, en Tanzanie, en Thaïlande et au Soudan du Sud à partir des données de service collectées à travers le système de gestion de l'information relative aux violences basées sur le genre de janvier à septembre 2014. Les données citées ci-dessus concernent uniquement les cas signalés, et ne sont aucunement représentatives de l'incidence totale ou de la prévalence de la violence basée sur le genre (VBG) dans ces pays. Les statistiques présentées ici comprennent uniquement des informations provenant des survivants qui ont consenti à partager leurs informations agrégées. Les données du Liberia, d'Irak, de Côte d'Ivoire, du Soudan du Sud et de Tanzanie ne sont pas entièrement représentatives du créneau temporel, car la collecte des données peut avoir commencé au milieu de l'année et été temporairement interrompue par d'autres crises.
- ¹⁶ Les Monts Nouba constituent une zone du Kordofan Sud, qui abrite le peuple Nouba du Soudan. Les Monts Nouba ont été le théâtre d'intenses combats et de conflits, entraînant des déplacements de populations.
- ¹⁷ Les filles, parfois des adolescentes, sont sujettes ou forcées au mariage précoce, créant risques encore plus grands de violences perpétrées par un partenaire intime. De fait, une synergie d'efforts est nécessaire afin de créer des espaces et services sécurisés ainsi que des programmes de prévention (focalisés sur la prévention des mariages précoces et forcés ainsi que les violences), répondant aux besoins des filles qui peuvent être différents de ceux des femmes. Ce faisant, des efforts doivent être fournis afin de ne pas laisser aux adolescentes la responsabilité de "mettre fin" aux violences auxquelles elles font face, mais plutôt pour renvoyer le choix de la non-violence aux auteurs, aux témoins, aux membres de familles et à la communauté en générale.
- ¹⁸ International Rescue Committee (2014). Building Happy Families: Impact evaluation of parenting and family skills intervention for migrant and displaced Burmese families in Thailand.
- ¹⁹ International Rescue Committee (2014). Parents Make the Difference: Findings from the randomized impact evaluation of a parenting program in rural Liberia.
- ²⁰ Gupta J., Falb K.L., Lehmann H., Kebo D., Xuan Z., Hossain M., Zimmerman C., Watts C., Annan J. (2013). Gender norms and economic empowerment intervention to reduce intimate partner violence against women in rural Côte d'Ivoire: a randomized controlled pilot study. *BMC International Health and Human Rights*, 13(46): 1–12.





VIOLENCE PRIVÉE, PRÉOCCUPATION PUBLIQUE

Violence perpétrée par un partenaire intime dans les situations de crises humanitaires

Auteurs de Practice Brief: Abigail Erikson et Sonia Rastogi.

Rédacteurs de Practice Brief: Sarah Green, Heidi Lehmann et Leora Ward.

Chercheurs: Dr Rebecca Horn, chercheur indépendant; Dr Eve Puffer et Elsa Friis, Duke University; Karin Wachter, Université du Texas—Austin.

Financé par: Le Bureau du Département d'État américain en charge des questions de population, de réfugiés et de migration.

Pour de plus amples informations sur Violence privée, préoccupation publique, veuillez

contacter: Leora Ward à l'adresse Leora.Ward@rescue.org ou visitez www.gbvresponders.org et www.rescue.org.